

République Française
Département EURE-ET-LOIR
Commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Vote
Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 26 février 2022.

Présents : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Marc HENRION, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, Bernadette MARTIN, François VASSORT, Benoît LHOSTE, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOC, Géraldine GRILLON, Benjamin LIROCHON, Cindy FERNANDES et Ludovic GUESNET.

Absent(s) excusé(s) : Vanessa VOYET (pouvoir à Stéphane CHANCOLLON), et Florence TICOT (pouvoir à François VASSORT), Catherine ARRONDEAU (pouvoir à Gwenaëlle VINCHON).

Absent(s): Néant.

A été nommé secrétaire de séance : François VASSORT.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE CHARTRES

Le :

Et

Publication du :

21-2022 – Avis sur une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « parc éolien Les Éoliennes citoyennes 11 » sur le territoire des communes de Beauvilliers et les Villages Vovéens

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la SAS LES ÉOLIENNES CITOYENNES 11 en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « parc éolien Les Éoliennes citoyennes » sur le territoire des communes de Beauvilliers et les Villages Vovéens.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête soit le 25 mars 2022

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le projet du parc éolien Les Éoliennes citoyennes présenté par la SAS LES ÉOLIENNES CITOYENNES 11.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09 mars 2022

Le Maire, Julien BIRRE



PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

31 MAR. 2022

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE